



Décision n° CODEP-CLG-2026-016783 de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 13 mars 2026 portant nomination d’un régisseur de recettes auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 22-1 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d’avances des organismes publics ;

Vu l’arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l’indemnité de responsabilité susceptible d’être allouée aux régisseurs d’avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l’arrêté du 28 février 2025 portant institution d’une régie de recettes et d’une régie d’avances auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu l’agrément du comptable public assignataire en date du 11 mars 2026,

Décide :

Article 1^{er}

Les fonctions de régisseur de recettes sont confiées à M Raymond BA, contrôleur de gestion confirmé, à compter du 1er avril 2026.

Article 2

En cas d’absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Marlène MORIN, gestionnaire financière, est nommée mandataire suppléante à compter du 1er avril 2026, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 susvisé.

Article 3

Le régisseur, ou la suppléante en cas d'absence, percevront une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susmentionné.

Article 4

La décision du 3 avril 2025 portant nomination d'une régisseuse de recettes auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 13 mars 2026

Signé par :

Pour le président et par délégation,
Le directeur général adjoint en charge des
affaires générales de l'ASNR,

Daniel DELALANDE